

DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR TOUS

QUE VOUS SOYEZ

- une commune qui n'a pas les moyens (humains, logistiques, financiers,...) d'instruire ses Autorisations du Droit du Sol
- une commune qui réalise l'instruction en partie
- une intercommunalité disposant d'un service instructeur
- une intercommunalité envisageant de créer un service instructeur
- ...

Le SDEEG vous propose une solution adaptée et modulable en matière d'instruction.

DEUX MODES DE SOLLICITATION

Instruction déléguée

- transmission complète de tous les actes au SDEEG
- alternative à un recrutement interne
- commune ou intercommunalité souhaitant proposer un service instructeur
- facturation trimestrielle à l'acte mais tarif dégressif à compter de la transmission de 1000 actes/an (adapté pour les intercommunalités)

Instruction partagée

- transmission de certains actes au SDEEG
- des actes à enjeux nécessitant une expertise particulière
- transmission durant le remplacement d'un congé maternité, une période de congés annuels, en cas de surcharge de travail du service instructeur de la collectivité
- facturation à l'acte sans engagement ni seuil minimal

L'INSTRUCTION PAR LE SDEEG

Expertise, réactivité et souplesse

- pré-instruction
- actes instruits par le SDEEG : CUa et CUb, DP, PC, PD, PA, DIA
- accompagnement pour définir la recevabilité des demandes déposées
- consultation des services extérieurs
- rédaction des actes : demande de pièces, modification de délais et arrêtés de décision
- transmission des projets d'arrêtés à la mairie 10 jours avant la fin du délai d'instruction
- permanences mensuelles sur le territoire pour rencontrer les pétitionnaires
- mise à disposition gratuite d'un outil logiciel pour la transmission des dossiers
- mise à disposition d'un outil cartographique (cadastre et PLU numérisé)
- conformité des travaux effectuée à la demande (personnel assermenté)

NOS COORDONNÉES

Service Urbanisme

05.56.16.19.45

urbanisme@sdeeg33.fr

Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde

12 Rue du Cardinal Richaud
33300 Bordeaux

05.56.16.10.70

contact@sdeeg33.fr

www.sdeeg33.fr

NOS TARIFS

Actes instruits par le SDEEG

DECLARATION PREALABLE	
Nouvelle demande	105 €
Annulation par le pétitionnaire avant décision	52 €
Prorogation de déclaration préalable	52 €
PERMIS DE CONSTRUIRE	
Nouvelle demande	150 €
Modificatif	90 €
Annulation par le pétitionnaire avant décision	75 €
Transfert de permis de construire	90 €
Prorogation de permis de construire	75 €
PERMIS D'AMENAGER	
Nouvelle demande	225 €
Modificatif	90 €
Annulation par le pétitionnaire avant décision	112 €
Transfert de permis d'aménager	90 €
PERMIS DE DEMOLIR	
Nouvelle demande	120 €
Annulation par le pétitionnaire avant décision	60 €
CERTIFICAT D'URBANISME	
De simple information (Cua)	30 €
Opérationnel (Cub)	60 €
Prorogation du Cu opérationnel	30 €
CONTRÔLE DE LA CONFORMITE DES TRAVAUX	
Permis de construire ou Déclaration préalable maison individuelle, instruit par le SDEEG	100 €
Permis de construire ou Déclaration préalable maison individuelle, instruit par une autre entité	200 €
Permis de construire ou Permis d'aménager ERP collectif, instruit par le SDEEG	200 €
Permis de construire ou Permis d'aménager ERP collectif, instruit par une autre entité	280 €